

## COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public qu'il a été informé par les commissaires aux comptes de ladite société, qu'en application des dispositions de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, ils ont saisi le conseil d'administration afin d'avoir des éclaircissements relatifs à la continuité d'exploitation de la société SERVICOM. Ce dernier réuni le 25/08/2022 a décidé ce qui suit :

« Suite à la démission de Monsieur Mourad Dimassi de son poste de Président Directeur Général de la société Servicom S.A parvenue aux membres du Conseil d'Administration par e-mail en date du 09 Août 2022 ; et à la vacance de ce poste depuis cette date, les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité d'engager une action en référé pour désigner un administrateur judiciaire qui prendra en charge provisoirement la gestion de la société Servicom S.A, et de ses filiales dans l'attente d'une décision d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de reporter la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 13 septembre 2022 à une date ultérieure».